ENQUETE PUBLIQUE

09 AVRIL 2018 AU 30 AVRIL 2018

COMMUNE DE BERNAVILLE (80)

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) Conclusions et avis



I – CONCLUSIONS

1.1. Rappel de l'objet de l'enquête publique

La commune de Bernaville a déposé une demande de déclaration publique (DUP) et demande de déclaration de cessibilité (enquête parcellaire) pour un projet de création d'une aire de retournement et de stationnement pour les autocars sur le territoire communal, dans le cadre du programme de travaux de réhabilitation du collège. Il concerne 3 parcelles, G248, G249 et G837 situées rue de Ribeaucourt à Bernaville pour une surface totale de 2104m². Pour partie la parcelle G248 est incluse dans un emplacement réservé au titre de la sécurité dans le cadre du Plan Locale d'Urbanisme du Bernavillois.

1.2 <u>Déroulement de l'enquête publique</u>

- ✓ Par décision n°E180000039/80 en date du 23 février 2018, Monsieur le président du Tribunal Administratif m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur pour prendre en charge l'enquête publique qui a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 07 mars 2018, elle s'est déroulée du 09 avril au 30 avril 2018 soit pendant 21 jours consécutifs.
- ✓ La publicité légale a été effectuée dans les délais règlementaires, un affichage de l'avis d'enquête sur le panneau de la mairie. Le maître d'ouvrage a assuré une publicité complémentaire auprès des habitants par un tract dans les boîtes aux lettres annonçant l'enquête publique. En conséquence la publicité a été très satisfaisante.
- ✓ Le dossier complet tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête comprenait tous les documents nécessaires à sa bonne information.
- ✓ L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions d'organisation et sans incident.
- ✓ Une réunion préparatoire et de présentation du projet avec le maire de la communes de Bernaville, la secrétaire de mairie et le commissaire enquêteur a eu lieu à la mairie de Bernaville le 19 mars 2018.
- ✓ Une visite sur le site le 19/03/208 et 30/04/2018.
- ✓ Trois permanences de 3 heures ont eu lieu en mairie de Bernaville:
 - lundi 09 avril 2018 de 09h à 12heures
 - samedi 21 avril 2018 de 09h à 12 heures
 - lundi 30 avril 2018 de 14h à 17heures
- ✓ Les registres d'enquête ont été clôturés le 30 Avril 2018 comme prévu dans l'arrêté préfectoral.
- ✓ La commune de Bernaville, pétitionnaire, a apporté des réponses aux questions posées dans un mémoire dans les délais requis
- ✓ La demande de déclaration publique et l'enquête parcellaire ont été

- menées conjointement pour l'emprise foncière concernée.
- ✓ Après avoir analysé l'ensemble de la procédure, des pièces du dossier, des observations recueillies
- ✓ Le dossier soumis à l'enquête est compréhensible, complet et circonstancié.
- √ L'enquête a été organisée et s'est déroulée conformément à la réglementation
- ✓ Toutes les personnes qui le souhaitées ont pu rencontrer le commissaire enquêteur, lui écrire et/ou formuler des observations sur les registres déposés en mairie.
- ✓ J'ai pu faire les démarches et obtenir les toutes les informations que je jugeai utiles et nécessaire à l'instruction du dossier

2 – AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'emplacement choisi pour effectuer une aire de retournement pour les autocars qui desservent le collège se situe à proximité de celui-ci et l'utilisation qui en sera fait pour assurer la sécurité des personnes fréquentant le collège en devient d'utilité publique au regard de sa proximité avec le collège, le projet est opportun et les objectifs poursuivis présentent concrètement un caractère d'intérêt public et justifie la demande DUP et de l'enquête parcellaire.

L'expropriation est justifiée sur l'ensemble de l'emprise.

Le futur aménagement était en partie en zone réservée dans le PLU du Bernavillois qui lors de son élaboration aucune question concernant cette zone n'a été constaté pendant l'enquête publique.

Le montant prévisionnel des travaux à la réalisation du projet s'élève à 154114,62€ ce qui reste raisonnable pour ce type de projet.

L'aménagement environnemental a été pris en considération, plantation, éclairage, signalisation, aménagement du terrain sont des atouts importants à sa réalisation.

Compte tenu de ces éléments, après étude approfondie du dossier d'enquête, visites sur le terrain, réception du public et analyse des observations présentées, , je formule un avis favorable sur ce projet.

Le présent rapport, avis et conclusions ainsi que ses annexes sont remis par mes soins à Monsieur le Préfet de la Somme.

Fait à SALEUX, le 30/05/2018

Alain DEMARQUET

